

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 février 2015

Date de convocation : L'an deux mille quinze le 4 février, à vingt heure, le Conseil de l'Intercom du Bassin de Villedieu s'est  
27 janvier 2015 assemblé à la salle des fêtes de Saint-Maur des Bois, sur la convocation de Monsieur BOURDON, Président.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents: 51

Votants : 55

Certifié exécutoire

compte tenu de :

- l'affichage en

Mairie, à l'IBV du

9/02/15 au 9/04/15

- la notification faite

le 9/02/2015

**Etaient présents:**

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Myriam BARBE, Régis BARBIER, Philippe BAS, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Roland GUAINÉ, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Claude LÉBOUVIER, Daniel LÉBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Denis LEPAGE, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Marie-Christine LUCAS-DZEN, René MABILLE, Daniel MACE, Pierre MANSON, Michel MAUDUIT, Françoise MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et messieurs Marie-Odile LAURANSON, Marie-Angèle DEVILLE, Michel LEBEDEL, Didier GUILBERT

**Etait absent représenté :**

**Procurations** : Madame Marie-Odile LAURANSON donne procuration à Mr Philippe LEMAITRE, Madame Marie-Angèle DEVILLE donne procuration à Mr Régis BARBIER, Monsieur Didier GUILBERT donne procuration à Mr Jean-Paul LEMAZURIER, Monsieur Michel LEBEDEL donne procuration à Mme Françoise MAUDUIT.

Madame Martine LEMOINE, désignée conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

## **14-2015 : Election du Président**

Monsieur GUAINÉ rappelle que le Président est élu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Les candidats sont appelés à se manifester :

Monsieur VARIN se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

### 1<sup>er</sup> tour

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés: 52

Majorité absolue : 27

Blancs : 3

Nuls : 0

Marcel BOURDON : 1

Daniel MACE : 25

Charly VARIN : 26

La majorité absolue des suffrages n'ayant pas été obtenue, un second tour est organisé.

### 2<sup>ème</sup> tour

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés: 55

Majorité absolue : 28

Blancs : 0

Nuls : 0

Daniel MACE : 26

Charly VARIN : 29

Monsieur Charly VARIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

### ***15-2015 : Désignation du nombre de vice-présidents***

Le Conseil de Communauté doit fixer le nombre de vice-présidents qu'il souhaite désigner.

Pour rappel, le Conseil de Communauté avait décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 11 lors de sa séance en date du 16 décembre 2013, et à 10 lors de sa séance en date du 22 avril 2014.

Les modalités de vote de l'élection des vice-présidents sont identiques à celles du Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à 0 voix contre, 2 abstentions, 53 voix pour :

➤ **décide** d'élire 8 Vice-présidents.

## **16-2015 : Election des vice-présidents**

Les Vice-présidents sont élus au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que les modalités de vote de l'élection des Vice-Présidents sont identiques à celles du Président.

➤ **élection du 1<sup>er</sup> Vice-président**, en charge de la représentation auprès de l'Etat, ses services, auprès des collectivités territoriales, et chargé de l'évolution du territoire.

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Philippe BAS se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

Blancs : 2

Nuls : 0

Philippe BAS : 51

Daniel MACE : 2

Monsieur Philippe BAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président**, en charge des finances, de la commande publique et des ressources humaines

Les candidats sont appelés à se manifester.

Messieurs Philippe LEMAÎTRE, Daniel MACE, et Madame Monique NEHOU se déclarent candidats.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Blancs : 1

Nuls : 0

Philippe LEMAITRE : 16

Daniel MACE : 34

Monique NEHOU : 4

Monsieur Daniel MACE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du développement économique et du numérique**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Messieurs Jean-Pierre VAVASSEUR et Léon DOLLEY se déclarent candidats.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Blancs : 6

Nuls : 0

DOLLEY Léon : 19

VAVASSEUR Jean-Pierre : 30

Monsieur Jean-Pierre VAVASSEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 4<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du tourisme et des métiers d'arts**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Madame Dominique ZALINSKI se déclare candidate.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

bulletins dans l'urne: 55

suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Blancs : 12

Nul : 1

LEMAÎTRE Philippe : 1

LUCAS DZEN Christine : 5

ZALINSKI Dominique : 36

Madame Dominique ZALINSKI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'Intercom du bassin de Villedieu et a été immédiatement installée.

➤ **élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du développement durable et des déchets**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Messieurs Marc BRIENS et Emile CONSTANT se déclarent candidats.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Blancs : 1

Nuls : 0

Marcel BOURDON : 1

Marc BRIENS : 33

Emile CONSTANT : 18

Michel LHULLIER : 2

Monsieur Marc BRIENS ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom du bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des bâtiments et des travaux en régie**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Daniel BIDET se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Blancs : 6

Nul : 0

Daniel BIDET : 45

Marcel BOURDON : 1

Emile CONSTANT : 2

Léon DOLLEY : 1

Monsieur Daniel BIDET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom du bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 7<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de l'éducation, des affaires scolaires, périscolaires, et du suivi du PESL**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Marcel BOURDON se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	23
Blancs :	10
Nul :	0
Marcel BOURDON :	40
Christine LUCAS-DZEN :	5

Monsieur Marcel BOURDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 8<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des solidarités, de la vie associative, de la culture et du sport.**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Madame Françoise MAUDUIT se déclare candidate.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25
Blancs :	6
Nuls :	0
Freddy LAUBEL :	2
Martine LEMOINE :	1
Christine LUCAS-DZEN :	9
Françoise MAUDUIT :	37

Madame Françoise MAUDUIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'Intercom du bassin de Villedieu et a été immédiatement installée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.*